

Roissy, le 29 mars 2010

Communiqué de presse

Débat public sur la liaison ferroviaire Roissy-Picardie du 15 avril au 31 juillet 2010

Le débat public sur le projet de liaison ferroviaire Roissy-Picardie aura lieu du 15 avril au 31 juillet 2010. Processus démocratique inscrit dans la loi, le débat public est ouvert à tous. Il a pour objectif de permettre à ceux qui le souhaitent de s'informer sur un projet d'infrastructure, de le discuter et d'exprimer leur avis.

Ce débat public est animé par une commission neutre et indépendante de 5 membres, présidée par Claude Bernet. Pour permettre à l'ensemble des citoyennes et des citoyens concernés d'y participer, 11 réunions publiques seront organisées et un site internet spécial sera ouvert (www.debatpublic-roissypicardie.org).

Le projet en bref

Le projet consiste en la construction d'un barreau ferroviaire d'une dizaine de kilomètres, au nord-est du Val d'Oise, entre le réseau TGV de Roissy et la ligne classique Paris-Creil-Amiens. Selon Réseau Ferré de France, il permettrait, pour un coût d'environ 255 millions d'euros, d'ouvrir des liaisons TGV en Picardie et des liaisons TER entre la Picardie et le pôle aéroportuaire de Roissy. Le principe de cette réalisation et ses modalités ne sont en rien décidés aujourd'hui : ils font l'objet du débat public ouvert à partir du 15 avril.

Les questions posées dans le débat public

- Faut-il construire cette liaison ?
- Quels services cette éventuelle ligne doit-elle offrir (TGV, TER ou les deux), avec quels arrêts ?
- Quelles options de passage pour cette éventuelle ligne, avec quelles précautions ?
- Quelles incidences sur les autres projets de transport ?

11 réunions publiques

Après la réunion de lancement du débat à Amiens le 22 avril, à 19 h à Megacité, 10 autres réunions seront organisées, de Tremblay-en-France à Beauvais en passant par Villiers-le-Bel, Creil/Nogent-sur-Oise, Fosses, Dammartin-en-Goële, Compiègne et Saint-Quentin... Elles auront lieu en soirée, les mardis et jeudis ; certaines seront précédées d'un accueil-information du public de 15h à 18h. Deux réunions de synthèse se tiendront à Gonesse et à Chantilly. Le tableau détaillé des réunions publiques est joint au présent dossier et sera adressé à tous les foyers de l'aire du débat.

Un site internet

Dès le 15 avril, le site www.debatpublic-roissypicardie.org sera à la disposition de tous. En quelques « clics », chacun pourra lire le dossier complet du projet, télécharger les études techniques, économiques et sociales, poser une question, donner son avis et bien entendu lire tous les avis et contributions des autres participants au débat.

On pourra aussi s'adresser à la Commission du débat public par courrier simple, en renvoyant la carte T qui sera reçue dans chaque foyer, ou en écrivant à :

CPDP
Regus le Dôme, 1 rue de La Haye
95731 Roissy-CDG cedex

La Commission particulière du débat public Roissy-Picardie

Neutre et indépendante, la **Commission particulière du débat public Roissy-Picardie** est présidée par **Claude Bernet**, ancien Inspecteur Général de l'agriculture, qui a été chargé à la DATAR des dossiers « littoral » et « aménagement touristique » et a été le collaborateur des ministres de l'aménagement du territoire, des collectivités locales et de l'agriculture. Il a également occupé les directions des gens de mer, des pêches maritimes et de l'enseignement et de la recherche agricoles. La Commission comprend également Lamia Abdel Naby, chargée d'assistance médicale, Didier Corot, paysagiste, Emmanuel Droz, avocat, Danièle Rousseau, présidente d'association. Son rôle : informer, écouter et lire les messages des citoyens. Elle remettra avant le 30 septembre son compte rendu du débat au maître d'ouvrage : elle n'y exprimera pas son opinion, mais celle du public.

Un processus démocratique inscrit dans la loi

La pratique du débat public est née avec la loi du 2 février 1995, dite loi Barnier, sur le renforcement de la protection de l'environnement. La loi du 27 février 2002 a donné à la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) le statut d'autorité administrative indépendante. La CNDP est chargée de veiller au respect de la participation du public au processus d'élaboration des grands projets d'aménagements ou d'équipement d'intérêt national s'ils comportent de forts enjeux socio-économiques ou ont des impacts significatifs sur l'environnement ou l'aménagement du territoire. Le décret N°02002 1275 du 22 octobre 2002 définit les conditions de la saisine de la CNDP. La CNDP est composée de 21 membres, nommés pour cinq ans. Son président est Philippe Deslandes, ses deux vices-présidents Patrick Legrand et Philippe Marzolf (www.debatpublic.fr).

Les dépenses relatives à l'organisation matérielle d'un débat public sont à la charge du maître d'ouvrage, dans le cas de la liaison ferroviaire Roissy Picardie RFF, Réseau Ferré de France.

Contact presse :

Pascale Montéville

01 43 80 66 72 / 06 30 73 87 11

pmonteville@orange.fr